

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-12

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 03 juillet à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 24 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme HILAIRE GENIN Karine pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes CHEYRONNAUD Céline, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. CHIROL Christian.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Exposé :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES » de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat ;

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et un opérateur homologué par le Ministère de l'intérieur dit « opérateur de transmission »,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Haute-Vienne,

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 4 juillet 2024

Le Président,
Emmanuel DEXET

